

INTERVENTIONS AUPRÈS DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCE

Objectif de la mesure

Garantir le secours et le soutien aux personnes victimes de violences physiques ou psychologiques (y compris les enfants).

Promouvoir des actions et des stratégies visant à prévenir et combattre le phénomène de la violence à l'égard des femmes.

Bénéficiaires

Personnes victimes de violence (y compris les enfants).

Type et caractéristiques de l'aide

Assistance gratuite et anonyme dans les centres de lutte contre la violence ou les structures d'assistance pour la citoyenne.

Les centres de lutte contre la violence sont des structures dans lesquelles sont dispensées gratuitement un ensemble de prestations sociales, juridiques et psychologiques à des fins d'accueil, d'évaluation des risques, de définition d'un projet personnalisé et d'orientation vers d'autres services. Les centres de lutte contre la violence accueillent des femmes de tous âges et leurs enfants mineurs qui ont subi des violences ou qui sont exposés à la menace de toutes formes de violences, quel que soit leur lieu de résidence.

Les structures d'hébergement (foyers d'accueil ou communautés) sont des structures dédiées dont les adresses sont secrètes. Elles garantissent un accueil sécurisé et gratuit aux femmes victimes de violences et à leurs enfants, quel que soit leur lieu de résidence. Leur but est de protéger les femmes et leurs enfants. L'insertion dans un foyer d'accueil est possible à la suite d'une préparation d'un projet d'accueil par les services compétents. Par conséquent, l'accès direct n'est pas possible.

Modalité d'accès

Un accès direct est possible dans les centres de lutte contre la violence.

Les structures d'accueil accueillent les personnes sur signalement des forces de l'ordre, du personnel de santé ou des services sociaux.

Vers qui la femme peut-elle se tourner ?

En appelant le numéro gratuit **1522**, (numéro national d'utilité publique, **actif 24/24H**) auquel répondent des opératrices spécialisées dans les demandes d'aide et d'accompagnement des victimes de violences et de harcèlement ;

En cas de situations de danger ou de violence, prière de contacter les forces de l'ordre aux **numéros verts 112** ou **118** pour les urgences sanitaires.

Une prise en charge peut être demandée :

- Aux **services sociaux de son territoire** ;
- Aux **centres de planification et d'éducation familiale publics et privés** ;

- Sur le site internet **ATS Insubria**
- Aux **centres de lutte contre la violence** du territoire mentionnés ci-dessous:

-

Rete di Busto Arsizio:

- Centro Antiviolenza Rete Rosa di Saronno - Associazione Rete Rosa
- Centro Antiviolenza E.VA Onlus di Busto Arsizio - Associazione E.VA Onlus

Rete di Como:

- Centro Antiviolenza Associazione Telefono Donna di Como

Rete di Varese:

- Centro Antiviolenza EOS - Associazione EOS
- Centro Antiviolenza Donna SiCura - Associazione Donna Sicura
- Centro Antiviolenza Icore - Associazione Icore
- Centro Antiviolenza FONDAZIONE FELICITA MORANDI